



*Réaliser un inventaire annuel

Fiche pratique publié le **09/02/2016**, vu **791 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

L'inventaire annuel consiste à compter toutes les quantités en stock et dans tous les magasins à la fin de chaque exercice comptable.

1) Date

Sauf si l'entreprise dispose d'un inventaire permanent, la date de l'inventaire physique doit normalement coïncider avec la date de clôture de l'exercice.

Il est néanmoins admis que l'inventaire puisse être effectué quelques jours avant ou quelques jours après la clôture.

2) Préparation

Pour préparer l'inventaire, vous allez devoir :

- Former les personnes qui réaliseront l'inventaire.
- S'assurer que le personnel qui effectuera le comptage ne peut pas être l'auteur de fraudes ou de détournements antérieurs.
- Délimiter toutes les zones de comptage sans oublier les stocks qui se trouvent chez différents prestataires.
- Ranger les produits dans le but d'identifier facilement les références.
- Fixer une heure ou un jour où le comptage pourra se faire en toute tranquillité.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/inventaire_annuel.jsp